

# Occitanie : une harmonisation par étapes



*L'Occitanie n'a pas voulu déstabiliser l'organisation des transports scolaires. Elle a maintenu les AO2 et les techniciens transport dans chacun des 13 départements. Un premier pas a été réalisé en direction de la gratuité avec l'instauration d'un plafonnement du tarif pour les familles à 90€/an/élève.*

« L'intégration de la compétence est longue à se mettre en place car il y a beaucoup de réalités différentes dans notre région. Il y a globalement 13 façons différentes de gérer les transports scolaires », rappelle Jean-Luc Gibelin, vice-président régional en charge des transports. L'Occitanie est née de la fusion du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Elle regroupe 13 départements et plus de 5,7 millions d'habitants dans un territoire deux fois plus grand que la Belgique. D'où le choix des élus de prendre du temps pour mener à bien l'harmonisation des transports scolaires. En 2017, il a été décidé de déléguer cette compétence à l'ensemble des départements jusqu'au 31 décembre. En cause : des spécificités organisationnelles avec notamment la présence de trois opé-

rateurs internes. Dans le Tarn, la Société publique locale (SPL) "D'un Point à l'Autre" était gestionnaire du réseau de lignes régulières, la FEDERTEEP autorité organisatrice de second rang unique des transports scolaires. Dans les Pyrénées-Orientales et en Haute-Garonne, deux régions opéraient une partie des lignes régulières et des transports scolaires. Enfin, dans l'Hérault, la compétence était exercée par le Syndicat Mixte Hérault Transport, créé par le Département et cinq autorités organisatrices urbaines. Ces organisations ont été maintenues avec quelques changements : la Région a racheté les parts de la SPL détenues par le départe-

ment du Tarn. Elle s'est substituée au département de l'Hérault au sein du conseil d'administration du syndicat mixte. Dans les Pyrénées-Orientales, la régie est devenue régionale.

## ÉCRITURE D'UN NOUVEAU CHAPITRE

Après le transfert des charges et des 144 agents, la première décision politique a consisté à maintenir l'organisation administrative des services dans chaque préfecture. « Le transport scolaire ne peut se gérer qu'au plus près des territoires. Il est impossible de centraliser les agents au sein des deux sièges de la Région situés à Toulouse et à Montpellier », indique Jean-Franck Cornac, directeur régional des transports routiers. Dans cet esprit la centaine d'AO2 a été maintenue en



Jean-Luc  
Gibelin

place. «*Nous ne sommes pas là pour déstabiliser le fonctionnement sur le terrain, c'est pourquoi nous avons reconduit les conventions avec ces AO2 et travaillons avec elles pour parvenir à un modèle harmonisé*». L'étape suivante a consisté à définir avec les agents administratifs un langage commun. «*Nous ne mettons pas le même sens derrière les mêmes mots. C'était donc difficile de se comprendre*», reconnaît Jean-Franck Cornac. «*Pour commencer à travailler à l'harmonisation de notre réseau et des règles d'accès il fallait clarifier tous ces points*». Désormais, la stratégie inhérente aux transports scolaires est élaborée en groupe de travail des responsables de transport territoriaux avant d'être présentée aux élus. Le tout étant piloté par la direction régionale. «*Aucune décision n'est prise de façon verticale par le siège*», insiste le directeur régional des transports routiers. «*Aujourd'hui nous écrivons tous ensemble un nouveau chapitre de l'histoire du transport scolaire, celui de l'harmonisation*».

## TRANSFORMATION DES CIRCUITS SCOLAIRES

Un travail considérable au regard des disparités territoriales en matière d'offre, de tarification, de règlement. Aujourd'hui, les transports de cette région ont été regroupés sous l'acronyme liO pour Liaison des territoires d'Occitanie. Outre les ajustements d'offre apportés à chaque rentrée scolaire, le processus d'harmonisation s'effectue au gré du renouvellement des marchés de transport. «*L'idée est de transformer certains circuits spécifiques évoluant sur des axes routiers principaux en lignes régulières*», indique Jean-Franck Cornac.

L'objectif est double : offrir une alternative pour limiter l'usage de la voiture solo et améliorer les conditions de déplacement des lycéens. «*Ils auront la possibilité de partir plus tard ou de rentrer plus tôt grâce à l'augmentation du nombre de rotation des cars scolaires*». Cette organisation a d'ores et déjà été mise en œuvre sur une ligne entre Montauban et Castelsarrasin. «*Cette ligne régulière cadencée remplace huit circuits sco-*



**Les actions et opérations de sensibilisation à la sécurité ont été reconduites dans chaque département. Dans ce domaine, la Région a signé deux conventions avec l'ANATEEP et l'ARTEJ, l'Association régionale pour les transports éducatifs de jeunes.**

## OCCITANIE : les chiffres-clefs

- > 180 000 élèves transportés
- > 5 000 circuits scolaires
- > 5500 véhicules
- > 180 M€ de budget
- > 1 400 marchés conclus avec des transporteurs

laire. Pour autant notre objectif n'est pas de transformer tous les circuits scolaires en lignes régulières, mais de rechercher des synergies». Autre priorité : celle donnée au train quand ce mode de déplacement est pertinent pour les élèves. Une centaine d'élèves ont été réorientés vers ce mode entre Saint-Sulpice et Gaillac suite à une modification de la sectorisation des lycées. «*Nous avons utilisé des trains en contre-pointe, c'est-à-dire avec un faible taux d'occupation, en lieu et place de deux cars mobilisés matin et soir*».

## GRATUITÉ EN 2021

Les services régionaux se sont également attelés à l'harmonisation des

règles d'accès au transport scolaire et de la tarification. Dans ce domaine, les élus régionaux ont souhaité procéder par étape. Ils ont décidé d'instaurer un tarif unique plafonné à 90€ par an et par élève. «*En sachant que les tarifications inférieures à ce prix ont été maintenues*», indique Jean-Luc Gibelin. L'objectif final étant d'instaurer la gratuité d'ici la fin du mandat en 2021. «*La gratuité sera assortie de frais de dossier, non pas pour détourner ce dispositif mais pour avoir une capacité à valoriser et dimensionner les services scolaires*». Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place des commissions départementales du transport scolaire. «*L'autre dimension importante de l'harmonisation est la démocratie citoyenne*». Ces commissions regrouperont des élus régionaux, départementaux, des représentants de parents d'élèves, de l'Association des maires, des transporteurs et de l'Éducation nationale. Leur mission : participer à la réflexion sur l'harmonisation du règlement d'accès au transport scolaire, étudier les dérogations inhérentes à ce document et analyser les propositions des services en matière d'évolution de l'offre ■

CHRISTINE CABIRON

## Priorité à la qualité de service

L'Occitanie a défini cette année des contrats-type. Désormais les transporteurs signent des marchés forfaitaires d'une durée de 7 ans. Dans ces contrats, la priorité est donnée à la qualité de service (âge des véhicules, délai d'intervention, procédures d'exploitation courantes et exceptionnelles) et non pas au prix. Ce critère n'entre en jeu que pour 40%, alors que dans certains départements il atteignait 60 voire 80%.

### Contacts

#### ARTEJ Occitanie

(Association Régionale pour les Transports Educatifs de Jeunes)

Alain ESTIVAL, Président  
Bernard MORGANTI, Secrétaire  
> [contact@artej-occitanie.fr](mailto:contact@artej-occitanie.fr)